Bilan succinct de la session relative à la RIPEC C3 du CNU 60 3 au 7 Juillet 2023 à Lorient

Les comptes-rendus des sessions CNU sont accessibles sur le blog du GTT-AUM : https://gttaum.wordpress.com/2019/03/12/cnu-60-compte-rendus-et-conseils/

NB : Ce document rend compte le plus factuellement possible du déroulement de la session et des éléments non confidentiels qui semblent d'intérêt général. Il ne s'agit pas de la synthèse de la position des élus du GTT-AUM.

1. Description RIPEC C3

Cette année, le principe d'attribution de la prime C3 de la RIPEC a évolué par rapport aux principes de l'an dernier. L'évaluation est réalisée par le CNU en amont de l'évaluation locale, et porte sur les 7 items suivants :

- 1. La formation initiale et continue tout au long de la vie.
- 2. La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société.
- 3. L'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle.
- 4. La diffusion de la culture humaniste et de la culture scientifique, technique et industrielle.
- 5. La participation à la construction de l'Espace européen de l'ESR.
- 6. La coopération internationale.
- 7. Participation à la vie collective des établissements, conseils et instances prévus par les statuts des établissements ou national.

Le CNU doit indiquer pour chacun des items, s'il lui semble qu'une prime pourrait être attribuée au candidat. Il doit également donner un avis global A, B ou C sur le dossier.

L'objectif cible fixé par le Ministère est que 45% des effectifs, en régime permanent, bénéficie de la composante C3. Cette prime étant attribuée pour 3 ans, cela correspond à 15% des effectifs qui devraient pouvoir avoir la prime pour une année donnée. Le tableau suivant récapitule les informations communiquées par le bureau de la section 60 lors de la session à Lorient :

	Effectifs	Objectif 45% de bénéficiaires de	Nombre de C3 attribuables par an	Nombre de candidats en	Taux de succès minimum estimé
		la C3	(estimation)	2023	
MCF	1576	709	236	368	64%
PR	787	354	118	210	55%

Des échanges sur les méthodes de traitement des dossiers ont eu lieu lors de la session Promotions de Strasbourg et au début de la session RIPEC à Lorient, afin de proposer un rapport-type pour faciliter le travail des rapporteurs et pour convenir de l'harmonisation des évaluations.

Il est proposé que le nombre de A attribués soit au minimum égal au taux de succès estimé.

2. Déroulement de la session RIPEC CNU 60 de 2023

La session RIPEC s'est tenue en présentiel à Lorient (avec possibilité d'un accès à distance pour les membres ne pouvant exceptionnellement pas être présents). La quasi-totalité des membres du CNU étaient en présentiel à Lorient. Les autres membres ont accédé aux débats et délibérations en visioconférence. La session RIPEC des maîtres de conférences s'est tenue du 3 au 4 juillet avec ayant rapporté 22 MCF et 9 PR et la session RIPEC des professeurs des universités (PR) du 4 au 5 avec 23 PR. La section 60 a décidé de considérer séparément les dossiers des maîtres de conférences et les professeurs. Contrairement à l'ancienne PEDR aucun quota n'était à respecter.

2.1 Critères pris en compte

Le dossier global est évalué selon les 7 items présentés en début de ce document portant sur la période stricte des 4 dernières années du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Les dossiers sont expertisés par 2 rapporteurs dont au moins un est spécialiste du domaine. Il est vérifié qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts entre les experts CNU nommés et le collègue qui demande la RIPEC. Les dossiers sont téléchargeables depuis le site du CNU par les deux rapporteurs nommés.

Il est à noter que l'exercice demandé était assez nouveau et donc relativement délicat, la section sur la base de discussions du bureau avec d'autres sections et de discussions en interne s'est définie un mode de fonctionnement pour cette session de la nouvelle RIPEC C3. A partir de ces échanges :

- une fiche d'évaluation que chaque rapporteur doit remplir a été proposée (jointe en annexe): elle liste les faits significatifs par item, puis renseigne un bilan avec une proposition pour l'évaluation;
- afin que la répartition des faits dans les différents items soient harmonisés entre les rapporteurs une fiche support a été fournie aux rapporteurs (ci-jointe).

Commentaires généraux

Il a été proposé comme cadre général qu'un collègue non publiant (moins de 2 articles reconnus par la section 60 dans la période considérée) ou n'assurant pas son service d'enseignement dû ne puisse bénéficier d'une évaluation globale A. Il est à noter que même si le candidat n'est pas publiant, les autres activités de recherche ont pu être prises en considération si elles sont notables pour estimer son activité de recherche. Les items 1 et 2 sont donc fondamentaux (ce sont les missions fondamentales de l'enseignant-chercheur), cependant cela ne signifie pas que tous les A méritent la prime au regard de l'enseignement et de la recherche. En effet, le niveau d'exigence pour être éligible à un item dépend de l'évaluation globale proposée par le CNU, expliquant que certains candidats ayant B peuvent avoir plus d'items validés que ceux ayant eu A. Une case cochée pour un item dans le cas d'une évaluation globale A signifie que le dossier mérite la prime au regard uniquement de cet item. Dans le cas d'un B cela signifie que cet item est au-delà du travail standard d'un enseignant-chercheur. Enfin, l'évaluation C est exceptionnelle et n'a été utilisée principalement que pour les dossiers insuffisamment précis (manque de dates, incohérences, ...) ne permettant pas de procéder à une évaluation objective, ou bien pour les candidats qui n'ont pas d'activité en recherche suffisante (nota : même si le candidat n'est pas publiant, les autres activités de recherche sont prises en considération pour estimer cette notion).

Activités collectives

Selon la nature des activités collectives (mandats, responsabilités pédagogiques ou en recherche, ...), leur envergure et leur caractère à l'échelle d'une formation, d'un établissement ou national, elles peuvent être comptées dans l'Item 1 (ex : responsable d'année de formation), Item 2 (ex : responsable d'une équipe de recherche) ou Item 7 (ex : directeur adjoint d'un IUT). Les items 3 et 4 sont particulièrement difficiles à évaluer, et il faut donc être précis (nombre précis de jurys de thèse, nombre de fois rapporteur, Présidence de comité de sélection, nombre de revues d'articles, etc.

Activités de recherche (item 2)

Il faut classer correctement les différentes productions scientifiques sur la période concernée. Les revues internationales à comité de lecture et les brevets internationaux sont plus importants que les autres productions.

Attention:

Seuls les travaux publiés ou présentés dans la période concernée sont pris en compte (les articles acceptés mais qui ne sont pas encore publiés, ne sont pas pris en compte).

Les revues internationales, pour être comptabilisées, doivent d'une part être référencées (p. ex. WoS-JCR ou Scopus) et d'autre part être *reconnues par la section* (attention aux revues prédatrices). Les articles en anglais dans les 5 revues suivantes sont considérés comme publications dans des revues internationales :

- Comptes Rendus Mécanique
- European Journal of Computational Mechanic (EJCM)
- European Journal of Environmental and Civil Engineering (EJECE)
- International Journal of Design and Innovation Research (IJODIR)
- Mechanics & Industry

Les thèses achevées (soutenues) pendant la période de référence sont comptabilisées en tenant compte du taux d'encadrement indiqué par le candidat ainsi que le nombre de thèses en cours mais elles sont comptabilisées de façon séparée

<u>Exemple</u>: une thèse encadrée à 50% soutenue entre le 1 janvier 2019 et le 31 décembre 2022 est comptabilisée pour 0.5.

Pour les MCF, les stages de master recherche M2 sont pris en compte dans l'encadrement scientifique en tenant compte du taux d'encadrement.

Exemples : - un stage de M2 encadré à 100 % compte pour 0.25 ;

- un stage M2 encadré à 50% compte pour 0.125.

Attention:

Il convient de se concerter entre les différents encadrants et directeurs de la thèse préalablement quant aux taux d'encadrements dont la somme doit être de 100% (un recoupement des données saisies par chaque candidat est effectué au niveau de la section quand c'est possible).

Conseils généraux

De manière générale, pour construire le dossier, il est fondamental de suivre les recommandations

de la section visibles sur son site :

https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/33

Afin que les rapporteurs (2 par dossier) puissent appréhender à juste titre les activités menées il est important de les expliquer sans trop les détailler. Le dossier doit donc être clair, précis, factuel et comporter clairement les dates de référence des activités mentionnées (la période concernée étant de 4 ans, de janvier N à décembre N+3).

Aussi, les dossiers doivent être honnêtes. Comme la section CNU 60 est constituée de membres relevant de diverses disciplines/thématiques représentatives de l'ensemble de son périmètre, un dossier artificiellement enjolivé, ou un dossier où la période d'évaluation n'est pas respectée, peut susciter le doute, ce qui a toujours un effet négatif. De manière générale, la fourniture en annexe d'attestations (par exemple pour les taux d'encadrements de thèse) ou l'ajout de liens dans le corps du rapport pour étayer une action (ex : lien vers du contenu pédagogique produit, ...) peut permettre aux rapporteurs d'avoir une vue plus objective du dossier.

2.2 Déroulement chronologique

Le nombre de dossiers était particulièrement important. En effet, en plus des candidats dont la PEDR finissait cette année et qui ont recandidaté à la RIPEC C3 se rajoutent les candidats dont la PEDR finissait l'année dernière et qui n'ont pu candidater du fait de l'année de jachère qui a été supprimée depuis. Aussi il n'est pas envisageable en 5 jours de sessions de traiter tous les dossiers en configuration plénière que ce soit pour les MCF ou les PR. Par conséquent la session s'est déroulée en configuration variable (session plénière, deux sessions en parallèle, par établissement ou discussion entre les deux rapporteurs) en fonction des différentes phases et selon les difficultés :

- Lors de la session, une première matinée a été consacrée à des échanges en séance plénière pour déterminer une manière harmonisée pour évaluer les dossiers sur la base des rapports des 2 rapporteurs. Un certain nombre de dossiers ont été traités en session plénière pour permettre aux membres de la section de se faire une idée sur ce qui peut raisonnablement être attendu comme faits significatifs pour avoir une évaluation A, ou pour B ou encore C et le fait d'être proposé éligible ou non à la prime pour chacun des 7 items.
- Ensuite, la section s'est séparée en deux sessions parallèles se répartissant les établissements :
 - Les deux rapporteurs échangent pour confronter leur opinion sur le dossier, ils peuvent alors faire évoluer leur position pour remonter une évaluation commune ou maintenir leur différence. Durant cette phase, les experts des dossiers pour un même établissement assistent et participent aux échanges afin d'assurer la cohérence des évaluations proposées a minima intra-établissement.
 - Les candidatures où les experts / rapporteurs d'un même établissement n'arrivent pas à une position commune ou bien où un doute subsiste sont traitées en présence de tous les membres de la session parallèle et, si nécessaire, en session plénière finale.

• Lors de cette session plénière finale, les candidatures ayant eu une proposition d'évaluation C et celles où un doute subsiste (cas particulier, ...) sont réétudiées, des échanges ont lieu et autant de votes que nécessaires sont organisés (pour modifier une évaluation globale, changer des items cochés, ...). L'ensemble des propositions est enfin voté par l'ensemble des membres de la session.

NB : les collègues présents à la session CNU et relevant du même établissement que celui du collègue dont le dossier est examiné ne s'expriment pas ni à l'oral, ni par vote.

3. Informations complémentaires

Congés maternité ou maladie

Les personnes ayant eu un (ou des) congé(s) de maternité ou congé(s) maladie pendant la période de référence peuvent le mentionner. Cependant, la période évaluée est celle des 4 années civiles, à savoir du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022, les exigences sur les critères publications et encadrement sont alors revues en conséquence.

Analyse chiffrée de l'évaluation

Pour information, les tableaux ci-dessous donnent le nombre de dossiers par corps et les répartitions que la section a évalué en catégories A, B et C (et la même information en proportions dans le tableau de droite).

	Candidats	Α		В		С		
MCF	368	232		127		127 9		9
PR	210	169		38		3		
			ı	MCF		PR		
Proportion note A				63%		80%		
Proportion note B			35%		35% 18%			
Proportion note C			2%			1%		

L'évaluation C reste donc exceptionnelle et les taux d'évaluations A sont supérieurs à 60% (très supérieurs pour les PR).

Concernant les items cochés (parmi les 7 possibles), le tableau ci-dessous donne le nombre moyen d'items validés par dossier selon l'évaluation globale obtenue :

Moyenne	MCF	PR
---------	-----	----

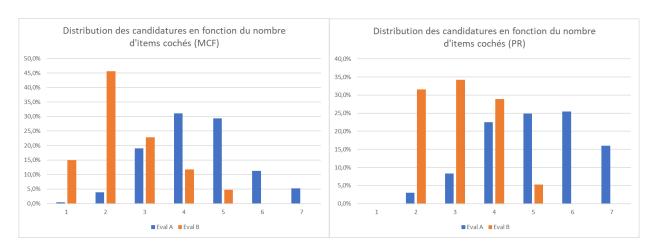
Nb items cochés si note A	4,4	5,1
Nb items cochés si note B	2,5	3,1
Nb items cochés si note C	0,3	2,3
Nb items cochés/dossier	3,6	4,7

De manière statistique, un dossier A coche plus d'items qu'un dossier B, sachant en outre que le niveau pour valider un item peut dépendre de l'évaluation globale. Les PR ont un nombre moyen d'items cochés plus élevé que pour les MCF.

Les deux tableaux ci-dessous donnent une répartition sur la proportion de dossiers (selon leur évaluation globale A ou B) qui ont eu l'item coché :

Si évaluation globale A	MCF	PR
Item 1 coché	96%	89%
Item 2 coché	99%	93%
Item 3 coché	41%	56%
Item 4 coché	68%	79%
Item 5 coché	29%	41%
Item 6 coché	45%	62%
Item 7 coché	62%	85%
Si évaluation globale B	MCF	PR
Item 1 coché	86%	74%
Item 1 coché Item 2 coché	86% 53%	74% 79%
		, -
Item 2 coché	53%	79%
Item 2 coché Item 3 coché	53%	79%
Item 2 coché Item 3 coché Item 4 coché	53% 20% 29%	79% 21% 55%

La quasi-totalité des dossiers MCF évalués A ont les items 1 et 2 validés. De manière générale, les items 1, 2, 4 et 7 sont ceux les plus cochés. Les distributions de candidatures en fonction du nombre d'items cochés, de l'évaluation globale et du corps concerné sont données dans les deux graphiques suivants.



Enfin, une analyse sur la répartition hommes-femmes des candidatures, évaluations globales et nombre moyen d'items cochés est récapitulée dans le tableau ci-dessous. Aucun écart majeur n'est constaté entre les femmes et les hommes sur les avis proposés et les items cochés (légèrement meilleur en moyenne chez les MCF, légèrement moins bon chez les PR).

	MCF		PR	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Répartition des candidats	80%	20%	88%	12%
Proportion MCF évaluation A	63%	64%	81%	73%
Proportion MCF évaluation B	35%	33%	17%	27%
Proportion MCF évaluation C	2%	3%	2%	0%
Nb moyen items si A	4,3	4,8	5,1	5,1
Nb moyen items si B	2,5	2,5	3	3,4

Les élus de la liste du GTT-AUM de l'AFM

Session RIPEC 2023 sur Période 2019-2022

NOM CANDIDAT(E):
PRENOM CANDIDAT(E):
ETABLISSEMENT:
LABORATOIRE :
SPECIALITE RECHERCHE:
ITEM1. La formation initiale et continue tout au long de la vie.
FAITS SIGNIFICATIFS CONTRIBUANTS A ITEM 1 (6 au maximum)
Nombre de faits significatifs ITEM1:

ITEM 2. La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société.

FAITS SIGNIFICATIFS CONTRIBUANTS A ITEM 2 (3 en plus des 3 déjà indiqués)	Pondération
	0;+;++;+++
Action recherche : Publications internationales référencées dans les bases de données	
ou brevets internationaux	
Action de diffusion par la formation à la recherche :	
Encadrement sur la période	
Encadrement en cours	
Action de diffusion par la formation à la recherche :	

Nombre de faits significatifs ITEM2 :

ITEM 3 : L'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle

FAITS SIGNIFICATIFS CONTRIBUANTS A ITEM 3 (6 au maximum)
Nombre de faits significatifs ITEM3:
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
ITEM 4: La diffusion de la culture humaniste et de la culture scientifique,
technique et industrielle
FAITS SIGNIFICATIFS CONTRIBUANTS A ITEM 4 (6 au maximum)
FAITS SIGNIFICATIFS CONTRIBUANTS A ITEM 4 (6 au maximum)
Nombre de faits significatifs ITEM4:
ITEM 5. La participation à la construction de l'Espace européen de l'ESR.
FAITS SIGNIFICATIFS CONTRIBUANTS A ITEM 5 (6 au maximum)
FAITS SIGNIFICATIFS CONTRIBUANTS A ITEM 5 (6 au maximum)

Nombre de faits significatifs ITEM5 :

ITEM 6 :	La coo	pération	internat	ionale.
-----------------	--------	----------	----------	---------

FAITS SIGNIFICATIFS CONTRIBUANTS A ITEM 6 (6 au maximum)
Nombre de faits significatifs ITEM6:
ITEM 7 : La participation à la vie collective des établissements, et aux conseils
et instances prévus par le code de l'éducation et le code de la recherche ou
par les statuts des établissements ou niveau national.
FAITS SIGNIFICATIFS CONTRIBUANTS A ITEM 7 (6 au maximum)

Nombre de faits significatifs ITEM7 :

RECAPITULATIF:

RECAPITULATIF	Nb de faits	Nb de +	Cocher O/N
ITEM1. La formation initiale et continue tout au long de			
la vie.			
ITEM2. La recherche scientifique et technologique, la			
diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société.			
ITEM3. L'orientation, la promotion sociale et l'insertion			
professionnelle.			
ITEM4. La diffusion de la culture humaniste et de la			
culture scientifique, technique et industrielle.			
ITEM5. La participation à la construction de l'Espace			
européen de l'ESR.			
ITEM6. La coopération internationale.			
ITEM7. Participation à la vie collective des			
établissements, conseils et instances prévus par les			
statuts des établissements ou national.			

Avis global proposé (A, B ou C):